

COMMUNE DE CONTEST

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CONTEST
SEANCE DU JEUDI 12 DECEMBRE 2024

Le conseil municipal de la commune de CONTEST, légalement convoqué le 09 décembre 2024, s'est réuni en session ordinaire, le jeudi 12 décembre 2024 à 20h00 à la Mairie, sous la présidence de Monsieur MONTAUFRAY Daniel, Maire.

Étaient présents :

Daniel MONTAUFRAY	Maire
Nadine DUJARRIER	1 ^{ère} adjointe
Michaël ROGER	2 ^{ème} adjoint
Martial TARLEVE	3 ^{ème} adjoint
Guillaume MAHERAULT	4 ^{ème} adjoint
Thierry LOUBET	Conseiller municipal
Frédéric GOMBERT	Conseiller municipal
Stéphanie MOULIERE	Conseillère municipale

Mélanie GIRARD	Conseillère municipale
Marie-Claire RONCIN	Conseillère municipale
Vincent PAUMARD	Conseiller municipal
Marianne BONNEAU	Conseillère municipale
Noëllie FAUCON	Conseillère municipale
Sandra BONNEAU	Conseillère municipale
Aurélien RONDEAU	Conseiller municipal

Absent excusé : Néant

Absents en début de séance : Néant

Procuration : Néant

Vincent PAUMARD a été élu secrétaire de séance.

Adoption du compte-rendu de la séance du 12 novembre 2024.

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu de la séance du 12 novembre 2024 est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

	Intervention de M. DELEAUNE pour le tracé gaz à 20h00	
1	Réseaux	<ul style="list-style-type: none"> Avant-projet sommaire dissimulation des réseaux électriques, des infrastructures de communication électronique et de l'éclairage
2	Terrain synthétique	<ul style="list-style-type: none"> Prise en charge financières dans le cadre du projet de la réalisation de terrains synthétiques à l'échelle de Mayenne Communauté
3	Assainissement	<ul style="list-style-type: none"> Choix du transfert de la compétence à Mayenne Communauté au 1^{er} janvier 2026 suivant l'évolution de la loi
	Questions diverses	

01	Réseaux - Avant-projet sommaire dissimulation des réseaux électriques, des infrastructures de communication électronique et de l'éclairage	<i>Délibération 2024-59 visée en Sous-Préfecture le</i>
----	---	---

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'avant-projet sommaire dissimulation des réseaux électriques, des infrastructures de communication électronique et de l'éclairage cité en référence.

Il précise qu'à ce niveau d'instruction du dossier les montants mentionnés ci-dessous sont communiqués à titre indicatif. Les éléments détaillés, ainsi qu'un engagement financier, seront transmis après programmation de l'opération par le Comité de choix.

DESIGNATION	COUT TOTAL	PARTICIPATION TE53	MAITRISE D'ŒUVRE	PARTICIPATION COMMUNE
1 -Réseaux électriques (HT)	92 916,00 €	69 687,00 €	5 575,00 €	28 804,00 €
2 -Génie civil de Télécommunication (HT)	24 975,00 €	4 995,00 €	1 498,00 €	21 478,00 €
3 -Eclairage public (HT)	26 695,00 €	6 674,00 €	1 602,00 €	21 623,00 €
TOTAL GENERAL	144 586,00 €	81 356,00 €	8 675,00 €	71 905,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE de réaliser la dissimulation des réseaux électriques, téléphoniques et éclairage public en 2025.

- S'ENGAGE à participer financièrement aux travaux de dissimulation des réseaux électriques, des infrastructures de communication électronique et de l'éclairage public ci-dessus aux conditions en vigueur au moment de la programmation.
- S'ENGAGE à prendre en charge l'intégralité du financement de toute étude réalisée non suivie de travaux et celle-ci ne pourra bénéficier de la subvention.

02	Terrain synthétique - Prise en charge financières dans le cadre du projet de la réalisation de terrains synthétiques à l'échelle de Mayenne Communauté	<i>Délibération 2024-60 visée en Sous-Préfecture le</i>
-----------	---	---

Lors de la séance du 15 octobre dernier, les élus du Bureau de Mayenne Communauté ont validé le principe de réaliser 4 terrains synthétiques à l'échelle du territoire (Voir compte-rendu du bureau en annexe) pour une enveloppe globale de 3 Millions d'euros H.T.

Le rendu du groupe de travail visant à sélectionner les sites d'implantation a également été validé par les élus du bureau communautaire :

Les communes d'implantation étant ;

- Aron ;
- Contest ;
- Lassay-les-Châteaux ;
- Martigné-sur-Mayenne

Pour la commune de Contest, le terrain retenu pour accueillir l'implantation d'un terrain synthétique est Contest dont le numéro de parcelle est le B 838, classée au PLUI en UD.

Concernant la partie financière, le bureau du 15 octobre 2024 a acté que si l'enveloppe des 3 millions d'euros hors taxe devait être dépassée, une rencontre se fera avec l'ensemble des maires des communes d'implantation afin d'envisager collectivement la prise en charge du dépassement. Il est également indiqué que les communes auront la capacité de se retirer du projet, au retour de l'appel d'offres, si l'enveloppe devait être dépassée.

Il vous est précisé qu'il sera proposé au conseil communautaire du 19 décembre 2024 une modification des statuts et de l'intérêt communautaire de Mayenne Communauté. Cette modification portera entre autres sur le développement et l'aménagement sportif de l'espace communautaire incluant la construction de terrains synthétiques (sous réserve d'obtenir la majorité qualifiée : soit les 2/3 des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population totale de Mayenne Communauté, soit la moitié des conseils municipaux représentant plus des 2/3 de la population totale de Mayenne Communauté)

A cet effet, il vous est proposé de prendre une délibération de principe actant :

- Que la prise en charge des frais de plateforme, drainage, pelouse synthétique, main courante, buts, traçage seront prises en charge par Mayenne communauté dans la limite de l'enveloppe budgétaire allouée ;
- Qu'une autorisation d'occupation temporaire (AOT) de 15 ans sera mise en place pour permettre à Mayenne Communauté de réaliser les travaux sur le territoire de la commune ;
- Que les plannings d'utilisation sur les terrains synthétiques seront gérés par le service des sports de Mayenne Communauté et que l'utilisation se fera majoritairement par les jeunes (moins de 18 ans) ;
- Que les travaux d'installation de l'éclairage et le coût de fonctionnement sont à la charge de la commune ;
- Que les travaux de cheminement vers le terrain sont à la charge de la commune ;
- Que la mise à disposition des vestiaires et la prise en charge des fluides seront à la charge de la commune d'implantation même en cas d'utilisation par les clubs voisins. (Le vestiaire doit être suffisamment proche pour permettre l'homologation du terrain) ;
- Que tous les clubs de football présents sur le territoire de Mayenne Communauté pourront solliciter auprès de Mayenne Communauté l'utilisation du terrain synthétique implanté sur la commune.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à 3 abstentions et 12 pour :

- ACTE les mesures listées ci-dessus.

03	Assainissement – Choix du transfert de la compétence à Mayenne Communauté au 1er janvier 2026 suivant l'évolution de la loi	<i>Délibération 2024-61 visée en Sous-Préfecture le</i>
-----------	--	---

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le compte rendu du comité de pilotage du 22 octobre 2024 pour le transfert obligatoire eau et assainissement à compter du 01 janvier 2026.

Si la loi est modifiée et ne rend plus le transfert obligatoire, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le fait de conserver ou pas la compétence.

Après en avoir délibéré à 14 voix pour et 1 abstention, le conseil municipal :

- DECIDE de conserver la compétence.

Questions diverses

Marie-Claire : Très bon retour concernant le spectacle du 11/12.

15/11 : Atelier déco à la bibliothèque, 20 enfants prévus.

11/12 : 30 enfants ont assisté au spectacle avec un conteur. Très bons retours.

13/12 : goûter de Noël à la bibliothèque.

Thierry : - Les Arts à Conter, le 22/06/2025 un pianiste viendra jouer au Belvédère. La salle des fêtes pourra être mise à disposition en cas de mauvais temps.

-Compte rendu du 7.3.1 : les tarifs vont augmenter de 3%. Pas de mise en place de navette car trop onéreux.

Réflexion sur la répartition des quotients (4 au lieu de 3 actuellement ?).

Aucun parent accepté lors des réunions de COPIL.

Guillaume : Rencontre à prévoir avec M. CORBIN pour la suite des travaux.

Acquisition du chemin rural « Les Loges » avec M. ILLAND.

Aurélien : Taille des arbres à faire au niveau du champ près du cimetière car peu de visibilité.

Prévoir un nettoyage Chemin de la Juguerie car tout est bouché au niveau de chez M. BOURGOIN.

Démarchage en agri photovoltaïque (recherche de 15Ha sur la commune – bail de 30 ans – 45 000 €/an de rémunération soit 3 000 € l'Ha par an).

3 exploitations ont été contactées pour voir l'utilisation des pesticides par rapport aux zones de captage.

Michaël : Félicitations reçues de la population pour les décorations de Noël.

Vœux du Maire prévu le 10/01/2025.

Bilan Intramuros : 437 personnes suivent la commune de Contest.

Noëllie : Visibilité compliquée à la sortie du cimetière, prévoir de tailler la haie.

Le marché de Noël qui a eu lieu le 30 novembre s'est très bien passé.

REUNIONS

Prochaines réunions ou dates à retenir :

Réunion CCAS

Mardi 17 décembre à 20h

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question soulevée, Le Maire clôt la séance à 22h35.

Le Maire,
Daniel MONTAUFRAY



Le secrétaire de séance,
Vincent PAUMARD